

26 juin 2018

**Conseil municipal**

**Séance extraordinaire du 26 juin 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 26 juin 2018, à 19 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard, siégeant sous la présidence du maire suppléant, monsieur Justin Bessette, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Monsieur le conseiller François Auger est absent.

Monsieur le maire Alain Laplante est absent.

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, est présent.

Madame Andrée Senneville, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h36.

**ORDRE DU JOUR**

No 2018-06-0420

**Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis, en y apportant les modifications suivantes :

- a) Remaniement des points 3 et 4 reportés après le point 20;
- b) Retrait du point 5.

Monsieur le maire suppléant appelle au vote sur l'amendement proposé :

Votent pour : mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers

26 juin 2018

Yvan Berthelot, Jean Fontaine, Michel Gendron  
et Marco Savard

Votent contre : madame la conseillère Maryline Charbonneau,  
monsieur le conseiller Ian Langlois et monsieur le  
maire suppléant Justin Bessette

POUR : 8

CONTRE : 3

AMENDEMENT ADOPTÉ

- - - -

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que l'ordre du jour de la présente séance  
extraordinaire soit adopté tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **PROCÈS-VERBAUX**

No 2018-06-0421

### **Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 4 et 18 juin 2018**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 4 et 18 juin 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que les procès-verbaux des séances ordinaires  
tenues les 4 et 18 juin 2018 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0422

### **Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 11 et 18 juin 2018**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues

26 juin 2018

les 11 et 18 juin 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 11 et 18 juin 2018 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,**  
**AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2018-06-0423

**Nomination d'un membre du conseil municipal au comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil municipal supplémentaire au sein du comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que l'annexe « I » de la résolution n° 2018-01-0004 soit modifié comme suit :

- Dans la section « Comités du conseil municipal », en regard du « Comité relation avec le citoyen, transparence et ville intelligente », insertion du nom suivant dans la colonne « Représentants du Conseil municipal » :
- François Auger

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0424

**Achat d'un forfait pour la participation de différentes activités de la Chambre de commerce et de l'industrie Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite contribuer financièrement aux activités de la Chambre de commerce et de l'industrie Haut-Richelieu;

26 juin 2018

26 juin 2018

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit autorisé l'achat d'un plan forfaitaire « Prestige 2018-2019 » de la Chambre de commerce et de l'industrie Haut-Richelieu et ce, au coût de 3 599,87 \$.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0425

### **Octroi de servitudes – Intersection 1<sup>re</sup> Rue et 5<sup>e</sup> Avenue**

---

CONSIDÉRANT les travaux de construction du nouveau pont, lesquels entraîneront des modifications à la géométrie routière à proximité des accès du pont Gouin sur le côté est de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que ces travaux incluront entre autres l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques, l'installation de bornes communes, de boîtes de raccordement et/ou de conduits souterrains et le réaménagement de l'intersection 1<sup>re</sup> Rue et 5<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que certains équipements devront être installés en partie sur des terrains municipaux ou privés nécessitant ainsi l'établissement de servitudes pour leur maintien et leur entretien;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des mêmes travaux, il est requis d'accorder une servitude de passage en véhicule et à pied, sur le lot 4 042 800 appartenant à la Ville en faveur du lot 4 042 844 et ce, afin de permettre aux propriétaires d'avoir accès à la cour arrière de leur bâtiment (propriété du 607-609 de la 1<sup>re</sup> Rue);

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit autorisée la création de servitudes en faveur des entreprises d'utilité publique pour l'installation de bornes communes, de boîtes de raccordement et/ou de conduits souterrains et le réaménagement de l'intersection 1<sup>re</sup> Rue et 5<sup>e</sup> Avenue sur les lots 4 041 137, 4 041 254, 4 042 800 et 4 042 811 du cadastre du Québec appartenant à la Ville, selon les dimensions et à l'endroit montrés aux descriptions techniques préparées par Yves Madore, arpenteur géomètre, en date du 4 avril 2018 et portant la minute 55 863.

Que soit également accordée une servitude de passage en véhicule et à pied, sur le lot 4 042 800 en faveur du

26 juin 2018

lot 4 042 844 et ce, afin de permettre aux propriétaires d'avoir accès à la cour arrière de leur bâtiment (propriété du 607-609 de la 1<sup>re</sup> Rue), décrite aux mêmes descriptions techniques.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels pour la création de toutes servitudes requises pour ce projet.

Que l'avocate-conseil soit autorisée à mandater un notaire pour la préparation et la publication des actes requis.

Que le greffier ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tous documents requis pour l'exécution des présentes.

Que le paiement des honoraires professionnels soit effectué à même le poste comptable approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **FINANCES MUNICIPALES**

No 2018-06-0426

### **Octroi d'aides financières et publicités**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Qu'une aide financière soit accordée à l'organisme suivant, à savoir :

- École des Prés-Verts  
600 \$, en guise de subvention pour la construction de deux nouveaux bacs à potager.

Que la trésorière de la Ville soit autorisée à émettre le chèque en conséquence et ce, à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0427

### **Ratification des listes des comptes à payer**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

26 juin 2018

Que soient par la présente ratifiés les paiements énumérés sur les listes suivantes aux montants indiqués, à savoir :

- Liste n° 2018-22 au montant total de : 1 098 310,72 \$
- Liste n° 2018-23 au montant total de : 1 230 393,72 \$

le tout pour un montant total de : 2 328 704,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

## **RESSOURCES HUMAINES**

No 2018-06-0428

### **Nomination d'un greffier adjoint temporaire**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la titulaire du poste de greffier adjoint;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée l'embauche, sur une base temporaire, de Me Paul Rathé au poste de greffier adjoint de la Ville et que ce dernier soit en conséquence nommé à ce poste.

Que les conditions de travail de Me Rathé à ce poste soient celles édictées au contrat joint à la présente résolution.

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se porte garant, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute erreur ou omission de Me Rathé dans l'exercice de ses fonctions de greffier adjoint au sein de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0429

### **Embauche de René Beauchemin au poste de Commandant – Division des enquêtes criminelles au Service de police**

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection a eu lieu afin de procéder au remplacement monsieur Martin Bertrand au poste de Commandant – Division des enquêtes criminelles au Service de police;

26 juin 2018

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit autorisée l'embauche de monsieur René Beauchemin au poste de Commandant – Division des enquêtes criminelles au Service de police et ce, sur une base contractuelle de 3 ans, soit du 6 août 2018 au 6 août 2021.

Que les conditions de travail de monsieur Beauchemin soient celles édictées au protocole des conditions de travail des employés cadres du Service de police et qu'il soit assujetti à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0430

**Félicitations et remerciements au Directeur général, monsieur François Vaillancourt**

---

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) tenait son congrès annuel à Rimouski du 6 au 8 juin 2018;

CONSIDÉRANT que lors de ce congrès, le directeur général de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, monsieur François Vaillancourt a été le récipiendaire d'une bourse de 2 500 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que cette bourse est dédiée à l'obtention de la certification en leadership et habiletés de direction de l'Institut de leadership en gestion;

CONSIDÉRANT que monsieur François Vaillancourt a été élu vice-président de l'ADGMQ;

CONSIDÉRANT que ces marques de reconnaissance à l'endroit de notre Directeur général sont d'une grande fierté pour notre Ville;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

De transmettre nos plus sincères félicitations à notre Directeur général, monsieur François Vaillancourt pour les marques de reconnaissance qu'il a reçues de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec et des directeurs généraux des municipalités du Québec.

De plus, que monsieur François Vaillancourt reçoive nos plus sincères remerciements pour cette contribution à faire rayonner notre ville au-delà de notre territoire.



26 juin 2018

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu transmette nos meilleurs vœux de succès dans l'obtention de la certification en leadership et habiletés de direction de l'Institut de leadership en gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

## **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

No 2018-06-0431

### **Diverses autorisations pour le pique-nique annuel du Parrainage civique du Haut-Richelieu**

---

CONSIDÉRANT que le Parrainage civique du Haut-Richelieu tiendra son pique-nique annuel au Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard, le 7 juillet prochain;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit autorisée la vente de nourriture, de breuvage et de matériel promotionnel le samedi 7 juillet 2018, de 11 h à 15 h, au Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard, aux fournisseurs autorisés par le Parrainage civique du Haut-Richelieu, le tout dans le cadre du pique-nique que cet organisme tiendra à cet endroit.

Que la présente autorisation soit valide le 8 juillet en cas de pluie le 7 juillet, ou les 14 ou 15 juillet en cas de pluie les 7 et 8 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0432

### **Autorisation pour la tenue du Symposium d'art du Haut-Richelieu – Édition 2018**

---

CONSIDÉRANT que du 6 au 8 juillet 2018 se tiendra le « Symposium d'art du Haut-Richelieu », à Saint-Jean-sur-Richelieu organisé par « La coopérative artistique et culturelle du Haut-Richelieu Art[o] »;

CONSIDÉRANT que l'événement contribue à animer le Vieux-Saint-Jean et à contribuer au rayonnement de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'événement assure une notoriété auprès des professionnels du milieu des arts, de la communauté artistique et du grand public;

26 juin 2018

CONSIDÉRANT que l'organisme s'engage à accorder à la municipalité, en échange de son soutien, une visibilité promotionnelle adéquate;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

D'autoriser la tenue du « Symposium d'art du Haut-Richelieu », les 6, 7 et 8 juillet 2018, de 11 h à 18 h au Parc Gerry-Boulet.

D'autoriser la vente d'alcool et de nourriture sur le site de l'événement par les fournisseurs autorisés, et ce, conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

D'autoriser la gratuité des services municipaux réguliers offerts aux organismes reconnus pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0433

**Appel d'offres - SA-347-LO-18 - Transport par autobus –  
Camp de jour 2018**

---

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public, la Ville n'a reçu qu'une soumission pour le contrat de transport par autobus pour le camp de jour 2018;

CONSIDÉRANT que cette soumission, provenant de « Transdev Québec inc. », s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Transdev Québec inc. », le contrat de transport par autobus pour le camp de jour 2018, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-347-LO-18, et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant global estimé et révisé à 100 712,35 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

26 juin 2018

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

No 2018-06-0434

**Autorisation à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique à déposer une demande d'aide financière auprès de Transports Canada – Mise aux normes du passage à niveau de la rue Notre-Dame – ING-752-2017-003**

---

CONSIDÉRANT qu'afin de remettre le sens de la circulation de la rue Notre-Dame, entre les rues Foch et Saint-Paul, dans le même sens que le reste de la rue, soit en direction nord, il est requis de remettre aux normes le passage à niveau du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT que la remise aux normes de ce passage à niveau nécessite des travaux aux coûts importants et que ceux-ci peuvent être admissibles à une aide financière de Transports Canada;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter de devoir recourir à l'obtention d'une autorisation des autorités provinciales afin de pouvoir signer des ententes avec les autorités fédérales, il y a lieu de mandater la compagnie Canadien Pacifique pour présenter ce projet directement à Transport Canada;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, auprès de Transport Canada, dans le cadre du programme de subvention pour l'amélioration de la sécurité ferroviaire, pour la mise aux normes et l'amélioration du passage à niveau de la rue Notre-Dame situé au point miliaire 20,05 de la subdivision Adirondak.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0435

**Rejet de soumissions – SA-129-IN-17 – Mise à niveau des réserves d'eau potable de l'usine de filtration de la rive ouest – ING-759-2015-015**

---

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la mise à niveau des réserves d'eau potable de l'usine de filtration de la rive ouest;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, il a été constaté que les prix soumis dépassent largement la valeur estimée pour cet appel d'offres;

26 juin 2018

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit rejetées toutes les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres SA-129-IN-17 relatives à la mise à niveau des réserves d'eau potable de l'usine de filtration de la rive ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0436

**Rejet de soumissions – SA-203-IN-18 – Fourniture d'une vanne guillotine – ING-759-2018-002**

---

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu deux soumissions pour la fourniture d'une vanne guillotine 30 pouces;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il s'avère que ces deux soumissions sont non conformes aux exigences administratives du devis de soumission (non-respect des exigences relatives aux garanties de soumission);

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

De rejeter toutes les soumissions reçues en regard de l'appel d'offres SA-203-IN-12 – Fourniture d'une vanne guillotine 30 pouces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0437

**Présentation d'une demande d'autorisation – Réhabilitation-remplacement d'infrastructures de la rue Poirier – ING-753-2017-004**

---

CONSIDÉRANT que la Ville projette réaliser des travaux de réhabilitation-remplacement d'infrastructures de la rue Poirier;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'autoriser la firme « WSP » à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de réhabilitation-remplacement d'infrastructures de la rue Poirier, le tout selon les documents contenus au dossier 181-01774-00 de ladite firme en vue de l'obtention d'une autorisation selon les dispositions de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

26 juin 2018

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **TOPONYMIE ET CIRCULATION**

No 2018-06-0438

### **Signalisation – Rue Baillargeon**

---

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de chaussée effectués sur la rue Baillargeon;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de modifier la signalisation suite à ces travaux;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit désigné un lien réservé à l'usage exclusif des piétons sur l'accotement côté est de la rue Baillargeon, entre les rues Sainte-Thérèse et Daignault.

Que le stationnement soit interdit en tout temps des deux côtés de la rue Baillargeon, entre les rues Sainte-Thérèse et Daignault.

Le tout selon le plan n° ING-753-2018-001, feuillet 3 de 5, préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 23 février 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

Que les deux premières lignes de l'annexe intitulée « Stationnement interdit » de la résolution n° 2005-06-0547 adoptée par le conseil municipal le 5 juin 2005 soient par la présente supprimées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

26 juin 2018

No 2018-06-0439

**Limitation de stationnement – Rue Duvernay**

---

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'aménager une zone de stationnement limité sur la rue Duvernay afin de permettre à la clientèle de la garderie située au numéro civique 108 de la rue Jacques-Cartier Sud de stationner en sécurité;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que le stationnement soit limité à une durée de 10 minutes sur le côté sud de la rue Duvernay, à partir de la limite est de la propriété sise au 154 de la rue Duvernay sur une distance de 19,2 mètres vers l'est, et ce du lundi au vendredi, entre 7 h et 9 h et entre 15 h et 17 h.

Le tout selon le plan n° CC-2018-86533 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 23 mai 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0440

**Limitation de stationnement – Rue Foch**

---

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement sur une section de la rue Foch afin de faciliter les opérations de déneigement;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que le stationnement soit interdit sur le côté sud de la rue Foch, face au numéro civique 262, sur une distance de 8,9 mètres, et ce du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars de l'année suivante.

Le tout selon le plan n° CC-2018-89356 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 24 mai 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

26 juin 2018

No 2018-06-0441

**Limitation de stationnement – Rue Pinsonnault**

---

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'interdire le stationnement entre deux entrées charretières situées sur la rue Pinsonnault;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le stationnement soit interdit sur le côté est de la rue Pinsonnault, à partir de l'entrée charretière du 3 rue Pinsonnault, jusqu'à l'entrée charretière du 269-271 rue Montcalm, sur une distance de 4,6 mètres.

Le tout selon le plan n° CC-2018-85309 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 24 mai 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0442

**Ajout d'arrêts obligatoires – Intersection des rues Bernier et Savard**

---

CONSIDÉRANT le volume de circulation sur la rue Bernier;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de faciliter un accès sécuritaire aux piétons du transport en commun pour traverser la rue Bernier;

CONSIDÉRANT certaines demandes de citoyens pour des arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT les analyses du comité de circulation pour l'ajout de ces arrêts obligatoires qui ne recommande pas leur implantation;

CONSIDÉRANT les risques et les répercussions de l'implantation de ces arrêts sur le quartier résidentiel et l'ensemble des usagers du réseau routier;

CONSIDÉRANT la recrudescence de la circulation sur les rues Savard et Tramontane qui sera amplifiée avec l'ajout des arrêts sur Bernier;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

26 juin 2018

Que soit autorisée la pose de panneaux « Arrêt obligatoire » sur la rue Bernier, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Savard.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**TRAVAUX PUBLICS**

No 2018-06-0443

**Appel d'offres – SA-2503-TP-18 – Services professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'une salle mécanique et le remplacement du système de réfrigération au Colisée Isabelle-Brasseur**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'une salle mécanique et de remplacement du système de réfrigération au Colisée Isabelle-Brasseur;

CONSIDÉRANT que cette soumission, provenant de « Les Services EXP inc. », s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Les Services EXP inc. », le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'une salle mécanique et de remplacement du système de réfrigération au Colisée Isabelle-Brasseur, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux prix forfaitaires indiqués à l'offre révisée du 24 mai 2018 au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2503-TP-18, pour un montant total de 80 666,46 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —



26 juin 2018

No 2018-06-0444

**Appel d'offres – SA-2526-TP-18 – Réaménagement de la cuisine au Centre culturel Fernand-Charest**

---

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour le réaménagement de la cuisine au Centre culturel Fernand-Charest;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « 3104-0355 Québec inc. / Construction Simon Vallières » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « 3104-0355 Québec inc. / Construction Simon Vallières », le contrat relatif aux travaux de réaménagement de la cuisine au Centre culturel Fernand-Charest, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et au prix forfaitaire indiqué dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2526-TP-18, pour un montant total de 50 589,00 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1554.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0445

**Paiement d'une facture à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente contractuelle conclue le 22 février 2008 avec la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, les frais d'entretien des systèmes d'avertissement sont assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'actes de vandalisme, il a été rendu nécessaire d'effectuer des travaux visant à rétablir le fonctionnement fiable, sûr et efficace des systèmes d'avertissement de passage à niveau;

CONSIDÉRANT la facture transmise à cet égard par cette entreprise ferroviaire;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisé le paiement de la facture no 91370635 transmise le 12 mars 2018 par la compagnie des

26 juin 2018

chemins de fer nationaux du Canada au montant de 37 330,15 \$.

Que le trésorier soit autorisé à acquitter les sommes requises à cette fin à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**URBANISME**

No 2018-06-0446

**Adoption du projet de règlement n° 1677**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1677 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 pour autoriser les travaux de construction du pont P-17774 traversant le ruisseau Bleury sur la 1<sup>re</sup> Rue dans la plaine inondable de la rivière Richelieu, et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0447

**Adoption du premier projet de règlement n° 1707**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1707 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de retirer les classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, et la classe « P1-02 – Services de santé » du groupe Communautaire (P) dans la zone H-1878.

Ladite zone est située dans le quadrilatère formé des rues Saint-Paul et Collin, de la voie ferrée et du boulevard du Séminaire Nord ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

26 juin 2018

No 2018-06-0448

**Appel d'offres – SA-1113-AD-18 – Services professionnels pour une étude de climat sonore pour l'aéroport municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu**

---

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu qu'une seule soumission pour les services professionnels pour une étude de climat sonore pour l'aéroport municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette soumission, provenant de « Systèmes de contrôle actif Soft dB inc. », s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « Systèmes de contrôle actif Soft dB inc. », le contrat de services professionnels pour une étude de climat sonore pour l'aéroport municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux prix forfaitaires indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-1113-AD-18, pour un montant total de 79 907,62 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable concerné par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0449

**Demande au gouvernement de reporter l'adoption des orientations gouvernementales en aménagement du territoire**

---

CONSIDÉRANT que le 31 mai 2018, les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont tenu une rencontre de consultation relative à l'état d'avancement du renouvellement des projets d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT que la version corrigée des OGAT relatives au territoire et aux activités agricoles, à la gestion durable des forêts et de la faune, de même que les documents d'accompagnement et guides mentionnés dans les différents cahiers n'ont pas été rendus disponibles pour la consultation;

CONSIDÉRANT que les documents et réponses obtenus de la part des représentants du gouvernement lors de la rencontre du 31 mai dernier suscitent toujours des craintes et

26 juin 2018

des interrogations méritant d'être soulignées et transmises au gouvernement;

CONSIDÉRANT que les OGAT proposées auraient pour effet de limiter les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c. 13) sanctionnée le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est légitime pour les municipalités de conserver les pouvoirs inhérents à la bonne administration de leur territoire;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal demande au MAMOT de suspendre l'adoption des OGAT tant que toute l'information, la documentation, les guides, etc. ne seront pas rendus publics, notamment pour les motifs suivants :

1. L'adoption des OGAT par cahier est précipitée et devrait s'accompagner de la modification de nombreuses lois. Ce modèle d'adoption complexifie grandement leur intégration dans les outils d'aménagement. Il est nécessaire de simplifier le cadre qu'exige la vision gouvernementale pour la révision des outils de planification régionaux et locaux, lequel implique des ressources humaines que les MRC et les municipalités n'ont, pour la majorité d'entre elles, tout simplement pas;
2. L'attente 1.1.2 de l'OGAT Développement durable des milieux de vie, où il est attendu des MRC qu'elles resserrent les limites des périmètres d'urbanisation ou créent des zones de réserve lorsque l'espace disponible dans une municipalité excède la croissance anticipée, doit être revue. Le schéma d'aménagement devrait poser des balises permettant aux municipalités d'atteindre des objectifs de développement pour chacun de ses secteurs à développer et lui laisser de soin d'établir elle-même ses priorités de développement selon certains critères. En demandant aux MRC de remplacer les municipalités dans cette responsabilité et de limiter grandement leur capacité de développement, le gouvernement conserve un droit de regard injustifié sur les pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement et ne respecte pas les échelles de planification.

26 juin 2018

Que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Richelieu de se positionner rapidement et d'informer le MAMOT de sa position à l'égard des OGAT.

Monsieur le maire suppléant appelle au vote sur cette proposition :

Votent pour : mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Jean Fontaine, Michel Gendron et Marco Savard

Votent contre : madame la conseillère Maryline Charbonneau, monsieur le conseiller Ian Langlois et monsieur le maire suppléant Justin Bessette

POUR : 8

CONTRE : 3

ADOPTÉE

- - - -

## **TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE**

No 2018-06-0450

### **Don de titres de transport à la Table de concertation en périnatalité et petite enfance du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT la demande soumise par la Table de concertation en périnatalité et petite enfance, formée de divers organismes, institutions et associations, d'avoir accès à un tarif préférentiel de 50 % pour l'achat de titres de transport en zone 1 et ce, pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que la remise de ces billets d'autobus permettra d'outiller les intervenants et les familles afin de les sensibiliser et leur faciliter l'utilisation du service de transport en commun;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit autorisée la remise gratuite de titres de transport à tarif régulier pour la zone 1 d'une valeur d'environ 350 \$ par année et ce, pour les trois (3) prochaines années, à la Table de concertation en périnatalité et petite enfance.

Qu'en contrepartie de ce don, cet organisme s'engage à acheter l'équivalent de titre de transport à tarif régulier de la zone 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 juin 2018

-----

26 juin 2018

**AVIS DE MOTION**

No 2018-06-0451

**Avis de motion – Modification au règlement de zonage –  
Modifications de certaines dispositions applicables aux  
usages additionnels à une habitation**

---

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but de modifier certaines dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

- - - -

No 2018-06-0452

**Avis de motion – Tarification pour les travaux de nettoyage et  
d'entretien du cours d'eau Joseph-Lebeau**

---

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Joseph-Lebeau, conformément à la résolution n° 14091-15 de la Municipalité régionale de comté du Haut Richelieu.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Christiane Marcoux conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

- - - -

No 2018-06-0453

**Avis de motion – Modification au règlement de zonage –  
Agrandissement de la zone H-2550 à même une partie de la  
zone H-2553**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Ian Langlois, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2550 à même une partie de la zone H-2553;

26 juin 2018

- d'ajouter les classes « Unifamiliale », « Bifamiliale », « Trifamiliale » et « Multifamiliale », de 4 à 6 logements, du groupe Habitation (H) ainsi que les normes s'y rapportant;
- de modifier certaines normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain applicables à la classe « Multifamiliale », de 7 à 12 logements, du groupe Habitation (H);
- d'ajouter des dispositions concernant les normes applicables aux constructions dans un corridor de bruit autoroutier.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Moreau, Bourassa, Bernier et du Centre.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Ian Langlois conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-06-0454

**Avis de motion – Modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Assujettissement de la zone H-2550 au secteur de P.I.I.A.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Ian Langlois, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements dans le but :

- d'assujettir la zone H-2550 au secteur de PIIA : « Habitations multifamiliales », à l'exception des bâtiments de la classe unifamiliale du groupe habitation (H);
- dans le secteur de PIIA « Habitations multifamiliales », de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H)

La zone H-2550 est située sur la rue Moreau, au nord de la rue Dépelteau »

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Ian Langlois conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-06-0455

**Avis de motion – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal**



26 juin 2018

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et abrogeant les règlements nos 1569, CE-0003 et CE-0004.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

— — — —

No 2018-06-0456

**Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Lourdes**

---

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Patricia Poissant, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisation la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Notre-Dame-de-Lourdes, décrétant une dépense de 221 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Patricia Poissant.

— — — —

No 2018-06-0457

**Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales d'aqueduc dans les rues de l'Âtre, de la Citière, des Tilleuls, Dugas et une section du chemin de Grand-Pré**

---

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales d'aqueduc dans les rues de l'Âtre, de la Citière, des Tilleuls, Dugas et une section du chemin de Grand-Pré, décrétant une dépense de 1 645 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Christiane Marcoux.

— — — —

26 juin 2018

No 2018-06-0458

**Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux de stabilisation de la berge ouest du canal de Chambly et de remplacement de la glissière de sécurité entre les rues Loyola et Lesieur**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant des travaux de stabilisation de la berge ouest du canal de Chambly et de remplacement de la glissière de sécurité entre les rues Loyola et Lesieur, décrétant une dépense de 2 180 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot.

-- -- -- --

No 2018-06-0459

**Avis de motion – Modification au règlement relatif au service de transport en commun de personnes afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus dans le secteur Saint-Luc**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Marco Savard, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus dans le secteur Saint-Luc.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Marco Savard.

-- -- -- --

No 2018-06-0460

**Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Retrait des classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation et les classes « C1-04-01 - Pharmacie », C2-01 – Services personnels ou de santé » et « P1-02 - Services de santé » du groupe Communautaire (P) dans la zone H-1878**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de retirer les classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation, et les classes « C1-04-01 - Pharmacie », C2-01 – Services personnels ou de

26 juin 2018

santé » et « P1-02 - Services de santé » du groupe Communautaire (P) dans la zone H-1878.

Ladite zone est située dans le quadrilatère formé des rues Saint-Paul et Collin, de la voie ferrée et du boulevard du Séminaire Nord »

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot.

- - - -

## **RÈGLEMENTS**

No 2018-06-0461

### **Adoption du règlement n° 1674**

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1674 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1674 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone C-5004, afin d'y autoriser la sous-classe d'usage « vente en gros ».

La zone C-5004 est située sur le boulevard d'Iberville, entre les rues Germain et Beauvais, dans le secteur Saint-Athanase »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2018-06-0462

### **Adoption du règlement n° 1675**

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1675 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

26 juin 2018

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1675 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser :

- l'agrandissement des zones I-3552 et I-3554, à même une partie de la zone I-3558, afin de permettre les usages « Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets »;
- la correction de la limite de la zone I-3558, à même une partie de la zone I-3554, afin d'y exclure la bande riveraine.

Lesdites zones sont situées dans le parc industriel d'Iberville, le long des rues Lucien-Beaudin et James-Brodie et de l'avenue Thomas ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2018-06-0463

#### **Adoption du règlement n° 1695**

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1695 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1695 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 1467 décrétant un programme d'aide financière pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit pour les années 2016, 2017 et 2018, afin d'assouplir certaines règles »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du Conseil municipal :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2018;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2018;

26 juin 2018

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2018.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est soumise à l'intention du conseil municipal.

### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant ne fait aucun retour sur les questions laissées sans réponse lors des dernières séances.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2018-06-0464

#### **Levée de la séance**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

26 juin 2018

La séance est levée à 22h19

Maire suppléant

Greffière adjointe

---